

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 8 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 8

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 janvier 1940

Numéro JO
n° 518 du 31/01/1940

Date du numéro
31 janvier 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1944 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le radiogramme ministériel n°: 499 au 26 décembre 1939.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 26 décembre 1959 rendant applicable aux territoires relevant du ministère des colonies autres que la Guadeloupe, Martinique et La Réunion, les dispositions du décret du 1^{er} juillet 1959 tendant à accorder aux indigènes des délais pour le paiement de leur loyer. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré et publié : au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert Descamps.